

FORMATION POUR ADULTES

**VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE**



ACCOMPAGNEMENT VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

VERSION 01 01 2021



VAE

METIERS PREPARES

Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural

Diplômes du CAPa au BTSA

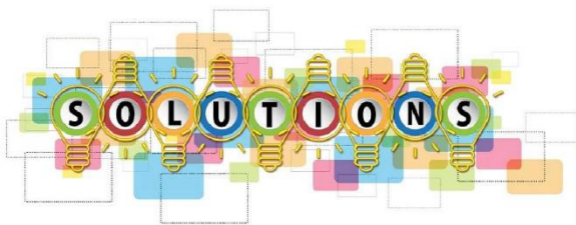
OBJECTIFS DE LA FORMATION

Démontrer les compétences acquises en lien avec le référentiel professionnel du diplôme visé.

- Aide à la rédaction d'un dossier de validation ;
- Aide à l'entretien avec le jury ;
- Choix des expériences relatées.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne sans condition de niveau de formation ou d'âge, quelque soit son statut (demandeur d'emploi, salarié en congé VAE, conjoint(e) d'exploitant, aide familial, etc.)



VAE

CONDITION D'ACCES

Avoir déposé la demande de VAE reconnue comme recevable par la commission de recevabilité ;

Une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818*02).

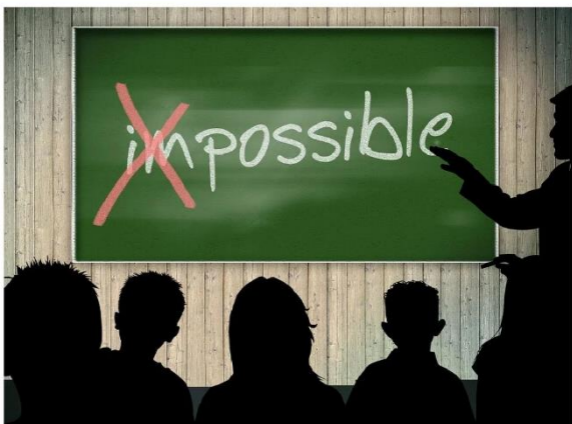
DUREE DE LA FORMATION

De 15 à 21 heures selon le profil de la personne et la certification envisagée.



FINANCEMENT & REMUNERATION

Le coût de la formation est de 80€/heure d'accompagnement, et la rémunération peuvent être pris en charge dans l'ecadre du CPF, de Pôle Emploi, etc.



CONTENUS PRINCIPAUX

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation.

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Dépôt du dossier de validation en 7 exemplaires 7 semaines à minima au DRAAF SRFD.

Présentation à l'entretien de validation avec le Jury VAE à la date établie par la DRAAF SRFD.



MODALITES PEDAGOGIQUES

L'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens d'explicitation de l'expérience :

- Entretien d'identification des activités ou des expériences significatives à développer dans le dossier, en lien avec le fiche descriptive du métier présentée dans le référentiel. Il se déroule avec la participation d'un expert professionnel ou de la certification visée.
- L'entretien, conduit par l'accompagnateur VAE, vise à exprimer oralement la description et l'analyse d'une ou plusieurs activités.

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture. Il a accès aux outils de travail du jury. Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

VAE

CONTACT

Mireille BEZIADE

03.29.79.64.81



SATISFACTION : 4/5 en 2019



REUSSITE : 100% en 2019



INSERTION : 100 % en 2019 et 2020



Technopôle Philippe de Vilmorin
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC



CFPPA Meuse



cfppa.bar-le-duc@educagri.fr